

### III - BUDGETS - FINANCES

#### III.7 - ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57

##### Fixation du mode de gestion des amortissements des immobilisations

#### DÉLIBÉRATION N° 24-04-498

Le vendredi 5 avril 2024 à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, convoqué par courrier le 23 mars 2024, s'est réuni à l'Hémicycle du Conseil départemental de Lot-et-Garonne à Agen (47).

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE

Est nommé comme secrétaire de séance M. Thierry SUAUD

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE		
					Pour	Contre	Abstention
<b>REGION OCCITANIE (4X11)</b>							
Jean-Louis CAZAUBON	OUI				11		
Patrice GARRIGUES	NON	OUI	M. CAZAUBON	OUI	11		
Yann HÉLARY	OUI				11		
Mélanie TISNE-VERSAILLES	NON	OUI	M. HELARY	OUI	11		
<b>REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X9)</b>							
Marie-Laure CUVELIER	NON	NON		OUI			
Delphine EYCHENNE	NON			OUI			
Annick COUSIN	NON	NON		NON			
Henri SABAROT	NON	OUI	M. FABRE	OUI	9		
<b>DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x13)</b>							
Jean-Michel FABRE	OUI				13		
Thierry SUAUD	OUI				13		
<b>DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2X10)</b>							
Alain BELLOC	OUI				10		
Emmanuel CROS	NON	OUI	M. BELLOC	OUI	10		
<b>DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x9)</b>							
Philippe BOUSQUIER	NON	OUI	M. VO VAN	OUI	9		
Paul VO VAN	OUI				9		
<b>DEPARTEMENT DE GIRONDE (2X8)</b>							
Martine COUTURIER	OUI				8		
Hervé GILLÉ	NON	OUI	Mme COUTURIER	OUI	8		
<b>Totaux</b>					133	0	0

Membres en exercice	16	Suffrages exprimés	133
Membres présents	7	Vote pour	133
Membres représentés	6	Vote contre	0
Membres absents excusés	8	Majorité absolue	67,5
Nombre de votants	13		
Appréciation du quorum	9		

DÉLIBÉRATION N° 24-04-498

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations n° D23-03-403 du 13 mars 2023 et n° D23-12-473 du 18 décembre 2023, approuvant la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 pour le budget principal du Syndicat mixte d'études et d'aménagement de la Garonne et pour le Budget annexe « Gestion d'étiage » à compter 1er janvier 2024,

VU que le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) du SMEAG,

VU l'avis favorable de Monsieur le Payeur régional d'Occitanie en date du 27 février 2024,

VU le rapport du Président ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :**

**APPROUVE** les durées d'amortissement selon le tableau joint en annexe,

**DÉCIDE** d'appliquer la méthode de l'amortissement linéaire au *pro rata temporis*, à compter de la date de mise en service pour tous les biens acquis à compter du 1er janvier 2023 à l'exception des biens de faible valeur dont la valeur unitaire est inférieure ou égale à 4 000 € TTC, biens pour lesquels l'amortissement se fera en totalité l'exercice suivant leur acquisition (N+1),

**PRÉCISE** que le seuil d'enregistrement en immobilisation est fixé à 500 € TTC,

**RETIENT** la date d'émission du mandat d'acquisition de l'immobilisation comme date de mise en service, le mandat étant émis après validation du service fait,

**AUTORISE** le Président à signer tout document s'y rapportant.

Le Secrétaire,



Fait à Agen, le 5 avril 2024  
Pour extrait conforme,

  
Le Président,  
Jean-Michel FABRE

DÉLIBÉRATION N° 24-04-498

ANNEXE DUREES AMORTISSEMENTS M57

Libellé	Compte	Durée d'amortissement	Compte d'amortissement associé
<b>Immobilisation de faible valeur</b>	<b>Biens de faible valeur &lt; 4 000 € TTC</b>		
Installations générales, agencements et aménagements divers	2101	10	28181
Autres matériels de bureau et mobiliers	21040	10	281848
Installations, matériel et outillage technique - Outillage et petits matériels	21570	5	281578
Autres installations, matériel et outillage techniques	2158	5	28158
Autre matériel informatique	21038	5	281838
Matériel de téléphonie	2105	5	28185
Autres immobilisations corporelles	2100	5	28188
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires - Concessions et droits similaires	2051	5	28051
Frais d'études	2031	3	28031

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le



ID : 031-253102297-20240405-D24\_04\_498-DE